

DOSSIER DE PRESSE



www.synaphe.fr

Contacts presse
Agence Yucatan – Céline BERNARD – Nicolas MOUTIER
cbernard@yucatan.fr – nmoutier@yucatan.fr
Tél. 01 53 63 27 27

SYNAPHE – Bruno REBILLE –
Responsable Communication et Vice-Président
Tél. 01 53 81 77 00 – contact@synaphe.org

SOMMAIRE

1/ QUI EST LE SYNAPHE ?

- Nos missions P.3
- Nos engagements P.4

2/ LES CENTRES D’AFFAIRES ET DE DOMICILIATION : PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT D’ENTREPRISE

- Des solutions pour chaque profil d’entreprise P.5
- Souplesse, modularité et maîtrise des coûts P.5
- Les centres de domiciliation :
facilitateurs de l’entrepreneuriat P.7

3/ LE SYNAPHE EN BREF

- Chiffres clés, historique... P.8

4/ BIOGRAPHIES

- Frédéric DATHY, Président du SYNAPHE P.9
- Bruno REBILLE, Vice-Président P.9

5/ INFORMATIONS PRATIQUES & CONTACTS

- SYNAPHE P.10
- Yucatan P.10



■ Qui sommes-nous ?

Créé en 1993, le SYNAPHE (Syndicat National des Professionnels de l'Hébergement d'Entreprises) est une organisation professionnelle régie par les articles L 411-1 et suivants du Code du Travail.

Il naît de la fusion du Syndicat National des Centres d'Affaires (créé en 1977) et du groupement professionnel des Entreprises de Domiciliation, rassemblant deux chambres professionnelles complémentaires au sein du SNCAED (Syndicat National des Centres d'Affaires et des Entreprises de Domiciliation).

En 2007, afin de trouver une identification professionnelle plus commune, les professionnels des centres d'affaires et les professionnels des entreprises de domiciliation décident d'être plus génériquement des professionnels de l'hébergement des entreprises et d'identifier leur syndicat commun comme le Syndicat National des Professionnels de l'Hébergement d'Entreprises – SYNAPHE.

Le SYNAPHE regroupe et représente les professionnels du secteur privé dont l'activité consiste à fournir à tous types d'entreprises, françaises ou étrangères, des espaces (bureaux, salles de réunion), une adresse pour détermination d'un premier établissement en France et tous les services qui y sont associés, proposant dès lors un accompagnement structurel au développement économique de leurs clients.

S'appuyant sur la légitimité institutionnelle que lui confère sa qualité de partenaire social aux accords de sa branche, le SYNAPHE s'attache tant au niveau national que local à la défense des intérêts collectifs d'environ 200 professionnels adhérents. Aujourd'hui, sa diversité d'adhésions (de l'indépendant, au groupe intégré, jusqu'au groupe international) confère au SYNAPHE une légitimité professionnelle reconnue par les pouvoirs publics.

■ Nos missions :

- ◆ Fédérer et représenter les professionnels de l'hébergement d'entreprises auprès des pouvoirs publics et des institutions.
- ◆ Définir et faire respecter les règles de professionnalisme et de déontologie définies par le secteur professionnel au sein de l'instance syndicale.
- ◆ Conduire et signer des accords collectifs nationaux et participer à la négociation sociale avec les partenaires sociaux au sein de la branche professionnelle des personnels des prestataires de services dans le secteur tertiaire.
- ◆ Contribuer à la valorisation et à la promotion de ses métiers auprès des professionnels et du grand public.
- ◆ Apporter des informations et des services d'accompagnement à ses membres par l'intermédiaire du site Internet et de ses délégués régionaux.
- ◆ Proposer aux professionnels adhérents des moments de rencontres, d'échanges et de convivialité professionnelle.

■ Nos engagements : de la démarche volontaire à l'activité devenue réglementée

Depuis sa création, le SYNAPHE n'a eu de cesse de mobiliser ses professionnels sur une définition sectorielle de ses métiers et de collaborer avec les pouvoirs publics à la normalisation de ses règles de fonctionnement.

En 1996, le Syndicat a été partenaire de la mise au point du contenu de l'instruction fiscale de novembre 1996 qui a donné (après 11 ans) un premier cadre d'exercice à la Domiciliation d'Entreprises, instaurée par le décret 85-1280 du 5 décembre 1985. Il faudra encore 15 ans d'obstination pour aboutir à l'agrément préfectoral du domiciliataire.

En 1999, sous l'enseigne SNCAED, le syndicat a participé à la négociation et à la mise en de la Convention Collective des Prestataires de Services du Secteur Tertiaire (étendue en 2001) dont il reste l'un des syndicats signataires fondateurs.

Ce volontarisme professionnel a conduit en 2008 le SYNAPHE à la création indispensable de la norme AFNOR 'NF X 50-772' qui définit très exactement les prestations proposées par les professionnels de l'hébergement d'entreprises en posant le principe des prérequis. Elle permet de mieux connaître les prestations offertes, leur niveau, leurs compétences et aide le client à choisir un centre d'affaires et de domiciliation qui satisfait à ses besoins, sur la base de critères objectifs.

En fixant des conditions minimales requises, la norme AFNOR oblige les professionnels du secteur à une garantie minimale de prestations à l'égard de leurs clients. Sur la base de cet outil, le SYNAPHE a pu élaborer un label « SYNAPHE » impliquant pour les sociétés adhérentes le respect sa charte déontologique*.

Cette importante réflexion menée par le SYNAPHE autour d'une définition formelle de ses métiers a constitué la première étape indispensable à la réglementation de l'activité de domiciliataire. Interlocuteur légitime des instances gouvernementales dans le cadre de la lutte contre la fraude, le SYNAPHE a su saisir l'opportunité de la transposition dans le droit français de la directive européenne de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent pour intégrer le dispositif TRACFIN.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'activité de domiciliataire est subordonnée à l'obtention d'un agrément professionnel délivré par la Préfecture (décret du 31/12/2009) ; celui-ci permet d'identifier les acteurs du marché et de contrôler la qualité de service.

Grâce à ce contexte législatif structurant, la France fait aujourd'hui figure de précurseur en Europe et les professionnels français sont enviés de leurs voisins. L'harmonisation de l'activité au niveau européen constitue d'ailleurs l'un des axes de réflexion du SYNAPHE, membre fondateur de l'EUROCBCA (confédération européenne des syndicats de centres d'affaires). Créée en 2010, l'EUROCBCA encourage l'échange et l'émergence d'idées entre ses pays membres, la France, l'Espagne, l'Italie, la Grande Bretagne, la Belgique, les Pays-bas et l'Allemagne.

*Les 10 engagements de la charte de déontologie du SYNAPHE :

http://www.synaphe.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=48:La%20charte%20du%20SYNAPHE&catid=34:le-synaphe&Itemid=54

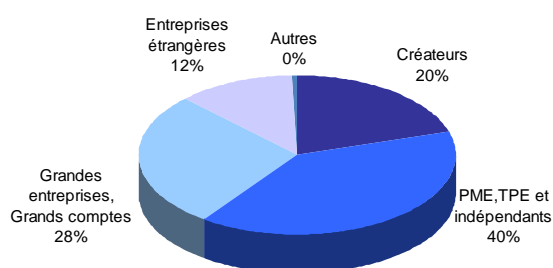
LES CENTRES D'AFFAIRES ET DE DOMICILIATION : PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES

■ Les adhérents du SYNAPHE proposent à leurs clients des espaces de travail physiques ou virtuels ainsi que les équipements et les services connexes à cet hébergement. Il s'agit souvent d'entreprises soucieuses de ne pas se soumettre aux exigences d'un bail commercial et des nombreuses contraintes de structure qui y sont liées. Les centres d'affaires et de domiciliation fournissent une solution de services adaptés aux besoins spécifiques de chaque entreprise, quelle que soit l'étape de son développement et quelle que soit sa taille ou son activité.

Partenaires à part entière du développement économique de leurs clients, ils séduisent des entreprises aux profils variés (indépendant, créateur d'entreprise, entreprise nationale qui se structure, groupe international qui s'installe,...) qui sont de plus en plus nombreuses à opter pour cette formule alliant souplesse, modularité et maîtrise des coûts.

■ Des solutions pour chaque profil d'entreprise

Après des centres d'affaires et de domiciliation, les entrepreneurs sont assurés de trouver une offre sur mesure répondant à leur stratégie de développement et plus particulièrement à leurs problématiques financières et logistiques. De la simple adresse pour domiciliation du siège social, au bureau partagé ou privatif, en passant par la salle de réunion, les professionnels proposent des espaces de travail équipés pouvant aller du simple poste de travail à la surface de 10 m² à plus de 200 m². A ces services classiques sont associées toutes les prestations liées à l'accueil (qu'il soit physique ou téléphonique) et au secrétariat personnalisé.



Source : Enquête BPI Synaphe 2009

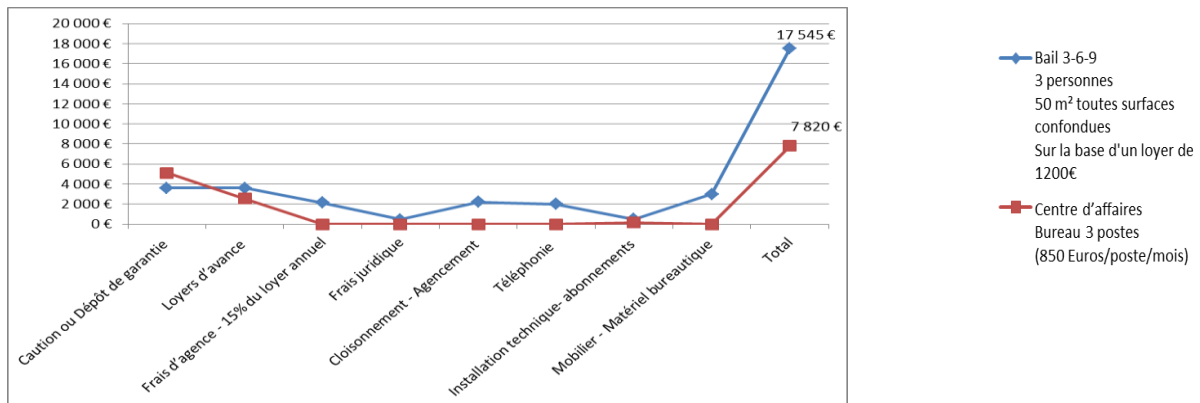
■ Souplesse, modularité et maîtrise des coûts

Les centres d'affaires et de domiciliation proposent « clé en main » des bureaux entièrement meublés et équipés ainsi qu'un ensemble de services fonctionnels, allant de la domiciliation commerciale à l'assistance administrative quotidienne.

La prise en charge mutualisée des frais liés à l'immobilier (charges foncières, assurances...) et de fonctionnement (électricité, entretien des locaux...) ainsi que l'externalisation de certains services et de certaines ressources humaines, permettent aux entreprises clientes d'une part, de réaliser des économies substantielles par rapport à une location commerciale traditionnelle (jusqu'à 35%) et d'autre part, de mieux se consacrer à leur cœur de métier pour gagner en rapidité et en performance.



Les entreprises gagnent un temps précieux en accédant très rapidement (dans l'heure) à des bureaux équipés et aux services nécessaires à leur fonctionnement (accueil, standard téléphonique, secrétariat, location de salles de réunions, service d'assistance juridique, conservation ou réexpédition du courrier, service de traduction...). Par ailleurs, elles ont la possibilité de bénéficier à moindre coût de prestations à forte valeur ajoutée, telles que l'accès à des solutions de communication innovantes (télé-présence, visioconférence, ...) dont l'acquisition serait trop onéreuse.



Comparatif coûts réels d'installation au démarrage d'une activité, d'un centre d'affaires par rapport à un bail commercial.
 Source SYNAPHE 2010.

Les entreprises peuvent également adapter leurs ressources humaines, choisir les prestations et rationaliser leurs espaces de travail en fonction de leurs besoins réels et immédiats. Enfin, elles évitent les contraintes d'un bail commercial et décident elles-mêmes de leur durée d'engagement.

La souplesse de la durée d'engagement et la flexibilité des surfaces occupées sont les principes maîtres de l'hébergement en centre d'affaires et la base de toute argumentation commerciale.

Flexibles, fonctionnels et économiques, les centres d'affaires et de domiciliation constituent un levier d'optimisation à la croissance que les entreprises ne peuvent plus ignorer.

Les avantages du centre d'affaires et de domiciliation, en bref :

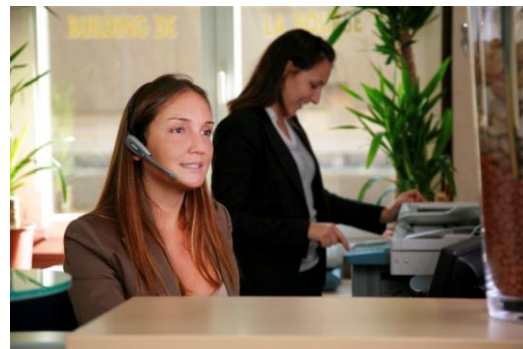
- ◆ Une solution à chaque problématique d'entreprises,
- ◆ Un bureau clé en main, meublé et équipé,
- ◆ un engagement sur mesure tant sur la durée que sur la surface,
- ◆ Des espaces de travail et des ressources humaines flexibles,
- ◆ Des prestations à la carte,
- ◆ L'accès à des services à forte valeur ajoutée à moindre coût.

■ Les centres de domiciliation : facilitateurs de l'entrepreneuriat

Les centres de domiciliation offrent aux entrepreneurs bien plus qu'une simple adresse fiscale. Ils permettent aux entrepreneurs (créateurs ou déjà installés) l'externalisation d'un ensemble de services liés à la gestion de leur courrier, sans frais de location de bureaux et en profitant au maximum des ressources de services proposées par son domiciliataire (ex : traitement immédiat du courrier par scannérisation et envoi mail). Les entrepreneurs optimisent ainsi les conditions de déploiement de leur activité tout en réduisant au minimum leurs charges de fonctionnement.

Les domiciliés peuvent décider de bénéficier d'une adresse prestigieuse pour siège social en adéquation à l'image qu'ils souhaitent donner de leur société. A l'inverse, ils peuvent être plus pragmatiques et décider de choisir une adresse pour siège social à raison de sa situation de proximité ou d'accessibilité.

Par ailleurs, ils ont accès à de nombreux services (accueil téléphonique, gestion du courrier...). Au-delà d'une simple adresse fiscale, le centre de domiciliation se positionne donc comme un prestataire de services de choix qui accompagne les entreprises dans leur développement. Cette solution est adaptée aux créateurs d'entreprises ou aux indépendants, qui ne peuvent ou ne souhaitent pas investir dans des locaux, ainsi qu'aux sociétés étrangères qui souhaitent s'implanter facilement sur un territoire (bureau de représentation, succursale, filiale).



Les avantages du centre de domiciliation, en bref :

- ◆ Une mise en place rapide qui facilite la création d'entreprise,
- ◆ Des frais de démarrage optimisés,
- ◆ Des services évolutifs,
- ◆ Le choix d'une adresse répondant aux critères de l'entrepreneur,
- ◆ Un cadre réglementaire reconnu.

■ Chiffres clés

- ◆ Environ 200 sociétés adhérentes
- ◆ 250 centres d'affaires et de domiciliation
- ◆ 250 000 m² de bureaux équipés
- ◆ 8 000 bureaux équipés
- ◆ 12 000 postes de travail
- ◆ 40 000 sociétés clientes domiciliées
- ◆ 60 000 clients utilisateurs

■ Cliquez ci-dessous :



■ Historique

- ◆ 1993 – Création du SYNAPHE.
- ◆ 2007– Elaboration de la Charte interne d'adhésion au SYNAPHE
- ◆ 2008 – Mise en place de la Norme AFNOR NF X50-772 CENTRE D'AFFAIRES ET DE DOMICILIATION
- ◆ 2009 – Décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises
- ◆ 2010 – Création de l'EUROBCA

■ Le SYNAPHE expose

- ◆ Création Reprise d'Entreprise - Journées Régionales à Strasbourg le 14 Novembre 2011
- ◆ Salon des Entrepreneurs - 1 & 2 février 2012 - Palais des Congrès de Paris

■ Composition du bureau

- ◆ Frédéric DATHY, Président
- ◆ Bruno REBILLE, Vice-Président
- ◆ Jean-Louis MONMASSON, Trésorier
- ◆ Christine MAGAND, Secrétaire
- ◆ Albert MOEBS, Trésorier adjoint
- ◆ Marie MOURET, Secrétaire adjoint

■ Frédéric DATHY, Président



Diplômé d'une Maîtrise de Droit Privé puis élève de l'Institut d'Etudes Judiciaires Henri Motulsky (Paris X Nanterre), qualifié professionnel OPQCM Conseil en Gestion PME-PMI, Frédéric DATHY s'implique dans le développement des entreprises depuis 1992. De vraies rencontres professionnelles lui ont permis de découvrir le secteur des centres d'affaires et de domiciliation dès 1994. Depuis 1995, il codirige un centre d'affaires sur Paris et a lancé un centre d'affaires dans les Hauts-de-Seine. Administrateur du SYNAPHE depuis 1998, Vice-président (2006-2007) puis Président (2008/2009/2010/2011), il a deux exigences indissociables à la réussite : la volonté d'agir et le savoir-faire.

■ Bruno REBILLE, Vice-Président



Après des études à l'Université de New York (NYU) et au groupe HEC (MBA), Bruno REBILLE exerce plusieurs années dans la Finance de marché à Londres et à Tokyo, notamment au sein de la SGSN (Société Générale North Pacific). De retour en France, il évolue dans le domaine du conseil et des biotechnologies comme business développeur. Fort de plus de quinze années structurantes de vie professionnelle dans le secteur financier et d'une large expérience de l'international, il reprend une société de domiciliation d'entreprises et lance un centre d'affaires sur Paris. Parallèlement, il est Conseiller du Commerce extérieur de la France et Vice-président du SYNAPHE.

ET CONTACTS



75 avenue Parmentier
75011 Paris
+33 (0)1 40 21 25 26
contact@synaphe.org

Monsieur Bruno REBILLE
Responsable Communication et Vice-Président

Plus d'informations: www.synaphe.fr



CONTACTS PRESSE :

Céline BERNARD – Nicolas MOUTIER
YUCATAN

8 av du Maine 75015 PARIS
cbernard@yucatan.fr – nmoutier@yucatan.fr

Tel : 01 53 63 27 27 Fax : 01 53 63 27 28
www.Yucatan.fr